

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2020-04 SUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 10 mars 2020, le Règlement 2020-04 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec;

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

**Donné à Beauharnois, ce 11 mars 2020 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.**

**Me Karen Loko, greffière**